

Bassines : le tribunal administratif fera-t-il la pluie et le beau temps ?

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Fontaine-le-Comte, 8 juin 2020

Contact presse : Caroline Lemenicier, chargée de communication, caroline.lemenicier@vienne-nature.fr
05 49 88 99 04

Le Tribunal administratif de Poitiers vient de décider que dorénavant il pleuvrait assez en Vienne pour remplir les nappes.

En effet il a rejeté les recours de Vienne Nature, l'UFC Que-Choisir, la Confédération Paysanne et de nombreuses associations de défense de l'environnement contre les projets de 27 bassines réparties sur le Clain Moyen, l'Auxance et Dive-Bouleure-Clain Amont. Ces trois lots font partie d'un projet global de stockage de 10,5 millions de m³ que 150 irrigants espèrent pomper en hiver dans les nappes souterraines du bassin du Clain.

Mais les faits sont têtus :

- **Dans la Vienne, « on n'a pas de nappes de forte capacité de stockage » (Directeur de la DDT, Nouvelle République/Centre Presse du 25/05/2020) ; même correctement remplies, elles ne parviennent pas à soutenir l'étiage des cours d'eau : ce fut le cas en avril 2019, avec des débits en dessous de la moyenne saisonnière. Déjà sollicitées pour 9 millions de m³ pompés en hiver, elles ne supporteraient pas une ponction hivernale supplémentaire de 10, 5 millions pour remplir l'ensemble des nouvelles bassines.**
- Les 9 millions de pompage hivernal ont été oubliés dans les calculs fournis à l'enquête publique. **Aucune évaluation scientifique des risques cumulés d'un doublement des prélèvements hivernaux n'a donc été faite. Public et élus ont été trompés par des prévisions rassurantes infondées.**
- Si les projets de bassines se réalisaient, le volume annuel d'eau d'irrigation autorisé resterait le même malgré le changement climatique. **Les projets violent l'obligation légale de 20 % de diminution : le tribunal le reconnaît sans équivoque, mais considère que ce n'est pas grave.** Est-ce un feu vert pour respecter la loi à 20 % près ?
- Le maintien avec les bassines d'une autorisation annuelle de prélèvement surdimensionnée et illusoire de 37,6 millions de m³ ne ferait **qu'inciter les gros irrigants à ne rien changer à un système de grandes cultures arrosées** qui compromet l'alimentation en eau potable et le bon état des milieux aquatiques.

Arrêtons l'aspersion du maïs. Réserveons la ressource disponible pour les cultures d'intérêt public : maraîchage, légumes de plein champ, arbres fruitiers, fourrage... Il y a assez d'eau pour assurer l'autonomie alimentaire de la population sans besoin de bassines.

Relocaliser les productions alimentaires est une urgence que la crise du Covid 19 a mise dans toutes les têtes et ce changement de système agricole concerne tous les citoyens.